

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 MARS 2011**

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultat	3
Évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	7

Le 31 mai 2011

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états du résultat, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



**Laberge Lafleur Brown**

S.E.N.C.R.L. DE COMPTABLES AGRÉÉS

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)****Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la société tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif à court terme et de l'évolution des soldes de fonds.

**Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

**COMPTABLES AGRÉÉS**

<sup>1</sup> CA auditeur permis no 13575



**Laberge Lafleur Brown**  
S.E.N.C.R.L. DE COMPTABLES AGRÉÉS

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## RÉSULTAT

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2 0 1 1		2 0 1 0	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations corporelles	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Subvention -				
Ministère de la Justice	829 190	-	829 190	703 960
Contributions pénales	176 902	-	176 902	192 181
Intérêts sur les placements	841	-	841	1 582
Autres	8 461	-	8 461	-
	<u>1 015 394</u>	<u>-</u>	<u>1 015 394</u>	<u>897 723</u>
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	859 092	-	859 092	767 958
Loyer	6 201	-	6 201	4 101
Taxes	2 047	-	2 047	1 608
Entretien et réparation	10 681	-	10 681	9 626
Assurances	5 084	-	5 084	4 857
Énergie	4 550	-	4 550	3 521
Frais de déplacement et de représentation	12 595	-	12 595	19 736
Publicité	2 530	-	2 530	13 695
Papeterie et frais de bureau	29 229	-	29 229	21 176
Télécommunications	12 217	-	12 217	11 793
Frais de réunion	3 645	-	3 645	1 224
Amortissement des immobilisations corporelles	-	19 763	19 763	20 277
Formation	8 665	-	8 665	3 413
Honoraires professionnels	16 412	-	16 412	40 971
Frais bancaires	1 133	-	1 133	1 009
	<u>974 081</u>	<u>19 763</u>	<u>993 844</u>	<u>924 965</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>41 313</u>	<u>(19 763)</u>	<u>21 550</u>	<u>(27 242)</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011		2010	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations corporelles \$	Total \$	Total \$
<b>SOLDES AU DÉBUT</b>	191 143	406 602	597 745	624 987
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	41 313	(19 763)	21 550	(27 242)
<b>SOLDES À LA FIN</b>	<b>232 456</b>	<b>386 839</b>	<b>619 295</b>	<b>597 745</b>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## BILAN

AU 31 MARS 2011

	2011		2010	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations corporelles \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	258 286	-	258 286	180 678
Placement temporaire, 0,5 %	55 787	-	55 787	55 676
Comptes débiteurs	7 410	-	7 410	9 869
Charges reportées au prochain exercice	8 804	-	8 804	16 481
	330 287	-	330 287	262 704
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
<b>CORPORELLES (note 3)</b>	-	386 839	386 839	406 602
	330 287	386 839	717 126	669 306
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Comptes créditeurs	97 831	-	97 831	71 561
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>				
<b>CORPORELLES</b>	-	386 839	386 839	406 602
<b>NON AFFECTÉS</b>	232 456	-	232 456	191 143
	232 456	386 839	619 295	597 745
	330 287	386 839	717 126	669 306

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2 0 1 1	2 0 1 0
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 4)</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 550	(27 242)
Ajustement pour :		
Amortissement	19 763	20 277
Fonds générés (utilisés) par les opérations	41 313	(6 965)
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	2 459	(2 955)
Charges reportées au prochain exercice	7 677	(13 348)
Comptes créditeurs	26 270	17 340
	77 719	(5 928)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation du placement temporaire	(111)	(2 193)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(19 097)
	(111)	(21 290)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	77 608	(27 218)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	180 678	207 896
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	258 286	180 678
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT :</b>		
Encaisse	258 286	180 678

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

### 1. OBJECTIFS ET STATUTS CONSTITUTIFS

La société est un organisme qui a pour objectifs d'offrir réconfort et soutien moral aux victimes d'actes criminels, de les informer de leurs droits et de leur fournir support et accompagnement dans leurs démarches.

La société est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée d'impôts.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

#### Utilisation d'estimations -

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits -

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

#### Comptabilité par fonds -

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la société en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Aménagement paysager	10 %
Ameublement et équipement de bureau	20 %

Ces taux sont réduits de moitié pour les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice.

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers -

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

#### Encaisse, comptes débiteurs et comptes créditeurs -

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan. La juste valeur de ces actifs et passifs financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état du résultat de l'exercice en cours.

#### Placement temporaire -

Le placement temporaire est classé comme actif financier disponible à la vente. Cet actif est comptabilisé à sa juste valeur qui correspond à la valeur comptable en raison de son échéance à court terme. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que cet actif soit disposé et transféré à l'état du résultat de l'exercice alors en cours.

### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 1 1		2 0 1 0	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	126 000	-	126 000	126 000
Bâtisse	269 610	61 552	208 058	216 727
Aménagement paysager	26 968	11 840	15 128	16 809
Ameublement et équipement de bureau	129 946	92 293	37 653	47 066
	<u>552 524</u>	<u>165 685</u>	<u>386 839</u>	<u>406 602</u>

### 4. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts encaissés sont de 808 \$ (2010 - 2 894 \$).

### 5. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la société dans la gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation conformément à sa mission.

La société définit son capital par les soldes de fonds.

Pour atteindre ses objectifs, la société détermine ses besoins en capitaux et effectue des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique.

La société n'est pas assujettie à des contraintes externes imposées sur le capital.

Il n'y a pas eu de changement concernant la stratégie de gestion du capital au cours de l'exercice.